

Lors de la CPPNI du 24 novembre, le Président de l'Association des Employeurs a précisé qu'en application de l'Article 3 de l'accord signé le 25 mars 2022, l'Association des Employeurs s'est engagée dans la renégociation de l'Annexe IV en cours, laquelle devrait donner lieu à une nouvelle version des minimas de la Branche sans la clause des 85%.

Aussi, dans le cadre de la revoyure, l'Association des Employeurs propose une réévaluation de la classe 1A au niveau du SMIC au 1er janvier 2023, avec application des 85% sur la prime d'ancienneté et sans aucune autre réévaluation de la grille des minimas (accord du 25 mars oblige !).

### **Cette situation était prévisible et nous l'avions dénoncée !**

Lors de la NAO courant janvier-mars 2022, la CGT avait insisté sur l'urgence de finaliser la négociation sur la réévaluation de la grille des minimas de branche qui n'avait pas évolué depuis 2018 ; ce qui provoquait des disparités et des écarts inacceptables.

La délégation CGT avait en outre ajouté qu'au vu d'une inflation historique passée et à venir, geler cette négociation ne ferait qu'aggraver cette situation.

Quelques huit mois plus tard, les événements nous donnent raison :

- Une inflation glissante de à 6.2%
- Neuf niveaux inférieurs au SMIC
- Des écarts pouvant atteindre près de 180€ sur certains niveaux
- Des salaires de base sous le SMIC lorsque l'on déduit la prime d'ancienneté du brut mensuel

Classe	Minima actuel (depuis 2018)	Ecart avec le SMIC (1678,66€ au 01/08/2022)
1A	1604€ (au 1er janvier 2022)	74,66€
1B	1499€	179,66€
1C	1502€	176,66€
2A	1499€	179,66€
2B	1516€	162,66€
2C	1572€	106,66€
2D	1653€	25,66€
3A	1585€	93,66€
3B	1677€	1,66€

Comment une branche professionnelle comme la nôtre, fondée sur la protection sociale et régie par le paritarisme, peut-elle se permettre une telle situation ?

La CGT dans sa déclaration à la CPPNI du 24 novembre 2022 a réclamé une revalorisation d'au moins 8% de l'ensemble des minimas de la grille ce qui ne correspondrait qu'à une mise à niveau indépendamment de la NAO de branche début 2023.